

DEFINITY PUBLIE UNE ESTIMATION DES RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES DES PERTES DUES AUX ÉVÉNEMENTS CATASTROPHIQUES

WATERLOO (Ontario), le 26 août 2024 — La [Société financière Definity](#) (TSX : DFY) a publié aujourd'hui son estimation des répercussions financières pour Definity découlant des pertes dues aux événements catastrophiques en juillet et août 2024. ¹ Parmi les événements notables en juillet, citons le feu de forêt à Jasper et les inondations découlant des importantes tempêtes de pluie en Ontario, alors qu'en août, nous avons connu des inondations au Québec, une tempête de grêle majeure en Alberta et, plus récemment, d'importantes tempêtes de pluie en Ontario.

« Les phénomènes météorologiques violents et les feux de forêt de cet été ont été dévastateurs pour plusieurs communautés au Canada, démontrant à quel point notre clientèle continue de subir les effets des changements climatiques », exprime Rowan Saunders, Président et chef de la direction de Definity. « Dans ces moments, l'aide immédiate apportée par nos équipes d'intervention en cas de catastrophe souligne réellement l'objectif de Definity, soit d'aider notre clientèle et nos communautés à s'adapter et à s'épanouir. »

Definity estime des répercussions négatives sur le bénéfice d'exploitation d'environ 150 millions de dollars nets des recouvrements de réassurance ou environ 0,97 \$ par action ordinaire, déduction faite des impôts et de la réassurance. Les recouvrements de réassurance comprennent l'utilisation complète des 25 millions de dollars disponibles en vertu du traité de réassurance globale en cas de catastrophe.

Cette estimation est fondée sur les renseignements des clients reçus à ce jour, ainsi que sur l'analyse des expositions. La saison des catastrophes a été active et d'autres événements pourraient survenir. Étant donné que les pertes liées aux événements catastrophiques du troisième trimestre 2024 seront nettement supérieures à notre attente initiale, nous prévoyons fournir une mise à jour pour l'ensemble du trimestre au cours de la première moitié d'octobre.

À propos de la Société financière Definity

La Société financière Definity (« Definity », incluant ses filiales lorsque le contexte le nécessite) est l'un des assureurs de dommages chef de file au Canada, comptant plus de 4,3 milliards de dollars en primes brutes souscrites pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2024 et environ 3,0 milliards de dollars en capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires au 30 juin 2024.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés relatifs aux pertes estimées liées à des événements catastrophiques, y compris par action ordinaire. Les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend », « planifie », « à l'intention de », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de », « il est prévu que » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases similaires ou comparables indiquent des énoncés prospectifs. Ces renseignements traduisent les attentes actuelles de Definity quant aux événements ci-dessus, les modalités et le fonctionnement des ententes de réassurance de Definity et l'incidence prévue des lois fiscales fédérales et provinciales applicables et futures. Les renseignements prospectifs sont fondés sur un nombre d'hypothèses et sont sujets à différents risques et incertitudes, bon nombre sont indépendants de la volonté de Definity, y compris le fait que les feux de forêt mentionnés sont toujours actifs. Ces risques et incertitudes sont inclus dans la section « Mise en garde concernant l'information prospective » du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de Definity daté du 1^{er} août 2024 et la section « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » du rapport de gestion de l'année ayant pris fin le 31 décembre 2023, disponibles sur

notre site Web www.definityfinancial.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. En raison de ces risques et incertitudes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux projetés dans le présent document. Sauf indication contraire, tous les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse sont formulés en date du 6 août 2024 et sont sujets à changement après cette date. Definity n'a aucune obligation de mettre à jour ces renseignements prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Mesure non conforme aux principes comptables généralement reconnus

Le présent communiqué contient une mesure de répercussions négatives sur le revenu net, net d'impôt et après la réassurance, qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Cette mesure non conforme aux PCGR peut être utilisée par la direction et les analystes financiers pour évaluer notre rendement, mais ne peut pas être comparée aux mesures similaires présentées par d'autres compagnies. Par conséquent, cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ni comme substitut à l'analyse de nos renseignements financiers déclarés en vertu des PCGR.

¹Nous considérons les pertes comme des pertes liées à des événements catastrophiques si elles résultent soit i) d'un événement entraînant des pertes brutes supérieures à 2 millions de dollars et généralement supérieures à 100 réclamations, soit ii) d'une réclamation unique avec une perte brute supérieure à 3 millions de dollars.

Coordonnées

Questions des investisseurs :

Dennis Westfall

Vice-président, Développement d'entreprise, Relations avec les investisseurs

(Cell.) 416 435-5568

dennis.westfall@definity.com

Questions des médias :

Sarah Attwells

Vice-présidente adjointe, Communication d'entreprise

(Cell.) 226 753-1130

sarah.attwells@definity.com